

difficultés de longue durée. J'en oublie les détails, mais je comprends très bien que le ministre ne puisse faire autrement que de maintenir cet arrangement.

M. SINCLAIR (Guysborough): Je ne m'attendais pas à ce que le ministre manque à cet arrangement fait avec les pilotes de Québec. Je ne veux que savoir si le ministre se propose d'appliquer ce système en vigueur dans les autres ports. Si les pilotes des autres ports contribuent à leur propre fonds de pension, c'est très bien, mais le Gouvernement ne fait pas sa part, à mon avis, et ces hommes ne sont pas sur le même pied que les pilotes de la province de Québec qui sont payés sur les deniers publics. Qui nomme les pilotes dans la province de Québec?

L'hon. M. BALLANTYNE: Les pilotes de Québec, comme ceux des autres districts, font un apprentissage; puis lorsqu'ils ont passé les examens requis, on les nomme pilotes lamaneurs, et lors d'une vacance on nomme un de ces pilotes.

M. SINCLAIR (Guysborough): Reçoivent-ils leur nomination du ministère?

L'hon. M. BALLANTYNE: Oui.

M. SINCLAIR (Guysborough): Alors, s'il y a trop de pilotes, le ministère peut y remédier en limitant les nominations?

L'hon. M. BALLANTYNE: C'est là une difficulté de longue durée, et c'est la raison qui a décidé mon prédécesseur à accorder une pension de \$300 par année aux pilotes de Québec, pourvu que le nombre en soit réduit de 75 à 65, ce qui se fait graduellement. D'autre part il est difficile de dire à un jeune homme, après un service de sept ans comme apprenti, lorsqu'il est prêt à devenir pilote breveté, que cela n'est pas possible. Nous faisons face à cette difficulté en ne nommant plus d'apprentis.

M. PARENT: Ai-je compris que le ministre avait dit que le corps de pilotes de Québec était maintenant complètement sous la dépendance du ministère? Si oui, quand ce corps a-t-il réellement disparu?

L'hon. M. BALLANTYNE: Une loi adoptée par la Chambre en 1914 a conféré l'autorité du pilotage au ministre de la Marine. C'est alors que l'association des pilotes de Québec a disparu en réalité.

M. PARENT: Le ministre sait-il qu'il y a maintenant une union formée de pilotes de Québec qui prend la place du corps des pilotes?

L'hon. M. BALLANTYNE: Je l'ai entendu dire.

M. PARENT: Sait-il que la charte des pilotes de Québec existe encore?

L'hon. M. BALLANTYNE: Je l'ignore.

M. PARENT: Peut-être pourra-t-il le savoir de son sous-ministre ou de l'assistant de ce dernier.

L'hon. M. BALLANTYNE: Ni l'un ni l'autre ne le savent.

M. COPP: Je vois, dans le rapport de l'auditeur général, que, durant l'exercice financier terminé le 31 mars, 1920, nous avons dépensé environ \$115,000 sous ce chapitre de l'administration du pilotage. Cette année, on nous demande de voter \$250,000. La raison de cette augmentation, si j'ai bien compris le ministre, est que le département a décidé d'administrer lui-même les affaires du pilotage aux ports de Saint-Jean et d'Halifax. Les dépenses de la commission du pilotage de Montréal se sont montées, l'an dernier, à \$5,000 environ, et je suis d'avis que les dépenses de ports d'Halifax et de Saint-Jean n'égalent pas celles des ports de Montréal et de Québec. Par conséquent, nous ne nous attendrions pas à une augmentation de plus de \$5,000 dans chacun des ports des Provinces maritimes. En outre, bien que nous ayons pris à notre charge le pilotage de Saint-Jean et d'Halifax, nous avons abandonné celui de Victoria qui nous a coûté, l'an dernier, \$19,000. Nous ne devrions avoir aucune augmentation.

L'hon. M. BALLANTYNE: Les systèmes d'Halifax et de Saint-Jean et ceux de Montréal et de Québec sont très différents. Dans le premier cas, nous payons les salaires des pilotes, et ils perçoivent les droits de pilotage, mais, quant à Montréal et Québec, les associations de pilotage paient leurs propres salaires et perçoivent les droits de pilotage.

M. COPP: Les ports de Saint-Jean et d'Halifax étaient-ils sous la dépendance du ministère durant le dernier exercice?

L'hon. M. BALLANTYNE: Celui d'Halifax l'était.

M. COPP: Quelle a été la dépense de l'an dernier à Halifax?

L'hon. M. BALLANTYNE: Nous avons pris à notre charge le pilotage de Saint-Jean, le 1er octobre et je vois que, à la date du 1er décembre le revenu s'est monté à \$9,379. Je vais essayer de me procurer le montant des dépenses dans un instant.